

R.E.N.V.A

RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION du 29 janvier 2026

1

Présidente de séance : Mme Anne GALLO-KERLEAU

Membres autorisés au vote : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden), Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné), Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Anne GALLO-KERLEAU (Maire de St-Avé - Présidente RENVA), Mr Michel GILLET (Mairie de Vannes), Mr Roland NICOL (Mairie de Sarzeau), Mr Pascal DA-RUI* (Président du CN Baden), Mme Marie BOYRON et/ou Cécile de COCKBORNE (Co-Présidentes de La Mouette Sinagote-VP RENVA), Mme Vanessa BOHE (Présidente CN Arradon)

Soit : 10 Membres

**Double voix (cf statuts)*

Membres invités : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENVA), Mr Loïc BEZIAUD (représentant élu du CSE)

Membres présents autorisés au vote : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden), Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné), Mme Anne GALLO-KERLEAU (Maire de St-Avé - Présidente RENVA), Mr Michel GILLET (Mairie de Vannes), Mr Pascal DA-RUI* (Président du CN Baden), Mme Marie BOYRON et/ou Cécile de COCKBORNE (Co-Présidentes de La Mouette Sinagote-VP RENVA), Mme Vanessa BOHE (Présidente CN Arradon)

Soit : **8** Membres

**Double voix (cf statuts)*

Total des voix : 10 voix

Membres avec pouvoirs : Mme Anne GALLO-KERLEAU (Maire de St-Avé - Présidente RENVA),

Membres excusés : Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mr Roland NICOL (Mairie de Sarzeau-donne pouvoir à A.GALLO-KERLEAU),

Membres invités : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENVA), Mr Loïc BEZIAUD (représentant élu du CSE)

RENV A CA 29/01/2026 délibération 2 : Modification durée amortissements biens mis à disposition

R.E.N.V.A

RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 29 janvier 2026

Objet de la délibération : Délibération 2 : MODIFICATION DE LA DURÉE DES AMORTISSEMENTS DES BIENS MIS à DISPOSITION

Madame la Présidente expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'Administration a validé les durées d'amortissements des immobilisations le 24 février 2015. A partir du 01/01/2025, la commune de Sarzeau met à notre disposition des biens utilisés pour l'activité nautique sur la base de Sarzeau. L'organisme usager des biens doit amortir ces biens.

La délibération 3 du 25 février 2025 avait voté d'amortir la valeur de ces biens, soit 56 337 € sur 3 ans, 2025 : 28613 €, 2026 : 19167 € et 2027 : 8 559 €.

Le Procès-verbal du transfert du Centre nautique de Penvins, signé entre la commune de Sarzeau et GMVA en date du 5 septembre 2025, fait état d'une valeur de 53 626,83€.

Nous vous proposons d'amortir ce montant ainsi :

- ➔ 2025 : 28 613€
- ➔ 2026 : 25 014€.

Si vous êtes d'accord, il vous est proposé :

- de valider l'étalement de ces amortissements.

Le quorum constaté, le Conseil d'Administration délibère et,

- valide l'étalement de ces amortissements
- donne tous pouvoirs au directeur pour l'exécution de cette délibération

Résultat des votes

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

La Présidente de la R.E.N.V.A

Mme Anne GALLO-KERLEAU

RENVCA CA 29/01/2026 délibération 2 : Modification durée amortissements biens mis à disposition